

**COMMUNE de BONNENCONTRE  
COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL  
du 03 JUIN 2025**

Le trois juin deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 27 mai 2025, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. François PERRIN, Maire.

Étaient présents : MM. François PERRIN, Éric BERGÉ, Patrick BUGGIO, Mme Laurence JACOTOT, MM. Philippe BLOIS, Bastien MENIGOZ, Marie-Sébastien RETEL, Mmes Florence COUVEZ-SZWALKO et Raja MASSON.

Était excusé : M. Thibault MADELINE a donné pouvoir à M. Patrick BUGGIO.

**ÉCHANGE de PARCELLES - RUE d'AMONT**

Vu le procès-verbal de délimitation établi par le cabinet de géomètres experts MORNAND-JANIN-SCHENIRER-PIERRE le 18 juillet 2020,

Vu le plan de division et de bornage établi par le cabinet de géomètres experts MORNAND-JANIN-SCHENIRER-PIERRE le 24 juillet 2020,

Considérant que la commune est propriétaire de la parcelle ZA 271, d'une surface de 51m<sup>2</sup>, relevant de son domaine privé, suite à son déclassement du domaine public communal par décision du Conseil Municipal en date du 25 mars 2025,

Considérant la demande d'échange de M. BLOIS Philippe et Mme VERPAUX Claire de la parcelle ZA 273, d'une surface de 30 m<sup>2</sup>, dont ils sont propriétaires et sise sur la voie de la rue d'Amont, avec la parcelle communale ZA 271, suite à un redécoupage de la parcelle initiale ZA 111, dont ils sont propriétaires, et de la sécurisation de cette dernière.

M. BLOIS Philippe quitte la séance afin de procéder au vote.

Le Conseil Municipal, par 9 voix pour :

- Décide de procéder à l'échange de la parcelle ZA 271, appartenant à la Commune de Bonnencontre, avec la parcelle ZA 273, appartenant à M. BLOIS Philippe et Mme VERPAUX Claire,

- Charge Monsieur le Maire d'établir l'acte administratif pour cet échange et de procéder à son enregistrement auprès du Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de Dijon,

- Et, autorise M. Éric BERGÉ, 1<sup>er</sup> adjoint, à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

**RÉFECTIOn RUELLE d'EAU – DEMANDE de SUBVENTION**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet « Réfection de la ruelle d'Eau» pour un montant total HT de 17 483.00 €,
- sollicite le concours du Conseil Départemental de Côte d'Or dans le cadre du Plan Marshall « Voirie », à hauteur de 50% du montant HT,
- et, précise que les dépenses seront inscrites à la section investissement du budget primitif 2026 de la commune.

## RÉFLECTION du CHAUFFAGE de l'ÉGLISE – DEMANDE de SUBVENTION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet « Réfection du chauffage de l'Église» pour un montant total HT de 6382.00 €,
- sollicite le concours du Conseil Départemental de Côte d'Or dans le cadre du Plan Marshall « Village Côte d'Or », à hauteur de 50% du montant HT,
- et, précise que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget primitif de la commune.

### Informations et questions diverses

- M. le Maire fait part du problème du portail d'accès au logement communal et aux garages situé sur le côté du bâtiment de la mairie. Le Conseil accepte de le remplacer par un portail avec une ouverture électrique pour un coût total HT de 4 598.00 €.

- Il est proposé d'installer un système d'alarme à l'atelier communal. La proposition n'est pas retenue.

- L'association sportive de Handball de Seurre a déposé une demande de subvention. Le Conseil émet un avis défavorable.

- L'épreuve de cyclisme « Tour de Côte d'Or » 2025 traversera la commune (venant de Broin en direction de Charrey-sur-Saône), le Dimanche 13 juillet, entre 12h30 & 13h15.

- Il est proposé le déroulé du 14 juillet et des diverses activités. Les tarifs sont reconduits pour cette année.

- Il est fait part des remerciements de l'ADMR de Seurre pour le versement de la subvention 2025.

- L'ensemble des travaux du terrain multisports sera achevé d'ici la fin du mois de juin. Une inauguration officielle sera organisée afin de remercier les donateurs publics dans les mois à venir.

- Mme Laurence JACOTOT donne un compte-rendu des locations de terrain en bord de Saône et de l'état de plusieurs terrains non louables. Il est demandé de réaliser un entretien en profondeur de quelques uns pour les mettre à la location l'année prochaine. Elle indique également qu'il a été procédé à la numérotation « sur place » de chaque terrain loué.

- Mme Laurence JACOTOT fait part du manque d'entretien des « obus » entourant le monument aux morts. Les travaux seront réalisés dans l'été.

La séance a été levée à 21h25 et les membres présents ont signé le registre.

Le Maire,  
François PERRIN

